

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 OCTOBRE 2021

### Délibération n°2021 - 21 : Grandes orientations budgétaires 2022

Vu le décret n°87-832 du 8 octobre 1987 relatif à l'École nationale des chartes, et en particulier son article n°18-1 ;

Vu le décret n° 2019-1130 du 5 novembre 2019 portant création de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) et approbation de ses statuts, et en particulier son article 15 ;

Vu la délibération n°26/2021 du 24 juin 2021 du conseil d'administration de l'Université PSL portant approbation de la lettre d'orientation budgétaire 2022 ;

Le conseil d'administration, dans sa séance du 5 octobre 2021,

### APPROUVE

Les grandes orientations budgétaires 2022 de l'École nationale des chartes telles que définies dans la lettre d'orientation budgétaire en annexe à la présente délibération.

Nombre de votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Le président du conseil d'administration de  
l'École nationale des chartes



Christophe STRASSEL

*Membre du campus Condorcet*

65, rue de Richelieu  
F-75002 Paris  
T +33 (0)1 55 42 75 00

Annexe à la délibération : lettre d'orientation budgétaire 2022 de l'École nationale des chartes.